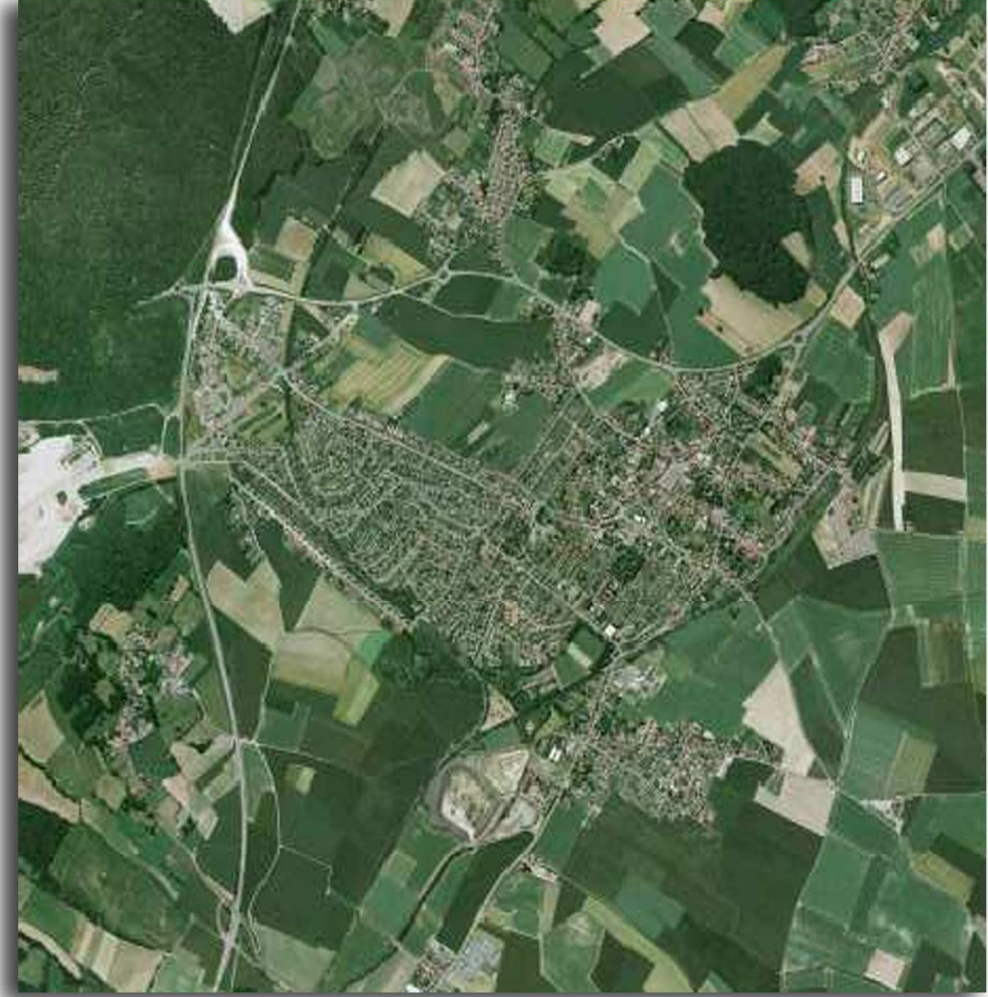




Commune de BARLIN

MODIFICATION N°3
DU PLAN LOCAL D'URBANISME



ZONAGE

PLAN LOCAL D'URBANISME
Révision générale approuvée le 31/01/2006
Modification et révision simplifiée approuvées le 11/12/2007



LEGENDE :

- Limite communale
- Limite de zone
- Espaces boisés classés
- Emplacement réservé
- A TITRE D'INFORMATION :
 - Construction n'apparaissant pas au cadastre

CARACTERES DE ZONE :

UA : Cette zone correspond au centre de la commune. Il s'agit d'une zone urbaine mixte à densité élevée.
UB : Il s'agit d'une zone urbaine mixte relativement dense.
UC : Il s'agit d'une zone urbaine mixte moyennement dense, péricentrale.
UD : Il s'agit d'une zone urbaine de faible densité affectée essentiellement à l'habitation.
UJ : Il s'agit d'une zone destinée aux activités économiques susceptibles d'engendrer des nuisances.
IAU : Cette zone, peu ou non équipée, est destinée à une urbanisation future à court ou moyen terme pour l'habitation.
IAUa : Il s'agit d'un secteur permettant les constructions individuelles.
IAUe : Cette zone, peu ou non équipée, est destinée à une urbanisation future pour les activités économiques.
IAUih : Cette zone, peu ou non équipée, est destinée à une urbanisation future pour les équipements d'intérêt collectif.
IAUZ : Il s'agit de la zone d'aménagement concerté de la zone industrielle de Ruitz.
A : Il s'agit d'une zone exclusivement agricole.
N : Il s'agit d'une zone naturelle accueillant des constructions existantes qu'il est permis de conforter ou d'étendre de façon mesurée.
NI : Il s'agit d'une zone naturelle réservée aux activités de loisirs.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Désignation	Destination	Bénéficiaire
1	Création d'un accès	Commune de Barlin
2	Création d'un giratoire	Commune de Barlin

